

Département  
des Alpes de Haute Provence

République Française

-----  
Arrondissement  
de Digne-les-Bains

-----  
Mairie de



LES MÉES

LES MÉES, le 25 Février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Frédéric PUECH, Maire.

**Etaient présents :**

M. PUECH Frédéric, Maire - TRABUC Nicolas, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme VAILHEN Laurence, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. MASIELLO Nicolas, 3<sup>ème</sup> adjoint - M. ROCHEBRUN Patrick, 5<sup>ème</sup> adjoint - Mme LACAZE Brigitte, 8<sup>ème</sup> adjointe - Mme SARAFIAN Alice - Mme DESROCHES Roselyne - Mme WALGENWITZ Florence - M. PAUL Gérard - M. BLOISE Joseph - M. PEREIRA Richard - M. EYMARD Max - Mme PILLON EYMARD Sylvie - M. LEHOUX Philippe - M. VIGNARATH Khamphout - M. DI-LIBERATORE Antonio - Mme FAGNIART Mireille

**Absents & Excusés :**

Mme BONZI Maryse, 4<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. BLOISE Joseph) - Mme FIGUIERE Marie-José, 6<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. ROCHEBRUN Patrick) - M. CLAVE Mike - Mme CAUTY Mahi - M. AUZET Sylvain (procuration à Mme SARAFIAN Alice) - M. BUCCERI François.

Monsieur Gérard PAUL été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

¶

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et sa partie réglementaire ;

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'avoir un Débat d'Orientation Budgétaire dans les 2 mois précédant l'examen du Budget Primitif ;

Le Conseil Municipal après délibération :

- PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

**DÉBAT**

**D'ORIENTATION**

**BUDGÉTAIRE 2026**

**COMMUNES DES MEES**

# Sommaire

- **Le contexte International**
- **Le contexte National**
- **Le contexte Local**
- **Les choix et les orientations budgétaires de la commune des MÉES**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), par les Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Ce document présentera des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir. Le présent document suivra l'architecture des précédents débats, conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.).

Par ailleurs, rappelons que bien que les dotations d'Etat ou les notifications des bases fiscales ne soient pas encore connues au moment de l'élaboration du budget, force est de constater que même en votant le budget fin mars début avril, ces informations ne sont pas disponibles suffisamment tôt pour être intégrées.

## Le contexte International

L'année 2025 est marquée par la poursuite de guerres et de risques géopolitiques en Ukraine, au Proche et Moyen-Orient. De plus, les sanctions occidentales contre Moscou ont pu avoir des effets négatifs au niveau économique : perturbations énergétiques, tensions sur les marchés mondiaux. Pour finir, l'économie mondiale est affectée par la mise en place des droits de douane américains. Les futures élections de mi-mandat, aux Etats-Unis, en 2026, pourraient avoir de forts impacts sur les relations avec les autres pays du monde, notamment l'Union Européenne. La croissance mondiale resterait stable et devrait tourner autour des 3% en 2026, comme en 2024 et 2025. Au niveau européen, la croissance attendue reste plus faible et devrait avoisiner les 1,1% en 2025 et légèrement augmenter jusqu'à 1,5% en 2026. La prévision de croissance de la zone euro sera légèrement moins élevée (soit 0,9% en 2025 et 1,4% en 2026).

L'inflation a été très forte en 2022 et 2023 suite à la crise sanitaire et s'est traduite par la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation, de l'alcool et du tabac. En 2024, l'inflation ralentit. En 2025, il y a une poursuite de cette décélération, due à la baisse du prix de l'énergie et du pétrole et des prix de l'alimentaire. En effet, l'inflation au niveau mondial devrait tomber à 4,2% en 2025 et à 3,5 % en 2026. En Europe, l'inflation devrait être d'environ 2,1% en 2025 et devrait continuer à diminuer en 2026 (prévisions autour de 1,6%). Face à cette stagnation (voire décélération), certaines banques ont décidé en 2025 de réduire leurs taux d'intérêt comme la FED aux Etats-Unis qui a baissé son taux directeur de 25 points. D'autres comme la BCE ont fait le choix, après plusieurs baisses successives en 2024, de maintenir leur taux 5 car l'inflation se situe toujours au-dessous des 2%. Il est possible que les taux diminuent en 2026, en cas d'évolution de cette dernière.

## Le contexte national

Le Projet de Loi de Finances 2026 a été préparé dans un contexte de crise politique en France, enclenchée par la chute du gouvernement Bayrou, suivie de la démission du Premier ministre, Sébastien LECORNU, puis de sa nouvelle nomination. De même qu'au niveau international et européen, la croissance économique française ralentit et devrait tourner autour de 0,7% en 2025, pour la Banque de France (contre 1,1% en 2024). Le taux de croissance du PIB en 2026 est évalué à moins de 1%. Quant à l'inflation, elle devrait rester inférieure à 2% dans les prochaines années. Après, 2,3% en 2024, elle baisserait à environ 1% en 2025, puis atteindrait 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027 (soit l'un des taux les plus faibles de la zone euro). Le déficit public a fortement augmenté au cours de ces dernières années. Le déficit est en effet estimé à 5,4% du PIB en 2025. En 2026, la volonté de réduire ce déficit est à nouveau exprimée par le gouvernement (le ramener à 4,7% environ). Quant à la dette publique, celle-ci serait supérieure à 115% du PIB, en 2025. Ces taux sont réglementés par le traité de Maastricht, qui pour rappel, fixe des taux plafonds, à savoir 3% du PIB pour le déficit et 60% du PIB pour la dette publique. La loi de finances pour 2026 tient compte de cette situation

dégradée des finances publiques. Un effort incollectivités territoriales pour le redressement du déficit public.

## Les choix et les orientations budgétaires de la commune des Mées

### Les orientations en matière de recette

Pour l'année 2026, et compte tenu de l'évolution attendues des bases d'imposition (évolution physique et évolution votée chaque année lors de la loi de finances), **la majorité ne souhaite pas proposer d'augmentation des taux d'imposition.**

#### Rappel des taux d'imposition 2025

Taxe d'habitation	6,49 %	produits attendus	338 518 €
Taxe Foncier Bâti	26,38 %	produits attendus	1 426 153 €
Taxe foncier non bâti	79,77 %	produits attendus	119 655 €

Le fait de déclarer les temps de garderies périscolaires (matin et soir des trois écoles), mais également aussi celui de la cantine, permettra à la commune de percevoir un montant de PSO (CAF) plus important (estimation 45 000 euros). Il en sera de même avec la mise en place de la cantine à un euro (avec la contribution financière de l'Etat).

### Les choix en matière de dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de la gestion communale et maintenant un service public de qualité, les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2026 ne devraient pas être en augmentation par rapport au budget primitif 2025.

La commune arrive, tant bien que mal, à contenir ses dépenses de fonctionnement (charges à caractère général et charges de personnel), mais « l'effet ciseau », ne permet plus de dégager un excédent de fonctionnement.

Cette année, la commune n'a pas perçu de rôle supplémentaire, comme les deux dernières années. Une vigilance particulière sera donc nécessaire.

A noter que la reprise du personnel du pôle Enfance avait été estimé à 290 000 euros.

#### En recettes :

- La participation des familles (estimation 110 000 euros - réel 115 000 euros)
- La fin du conventionnement avec l'association Les Francas (140 000 euros - idem)
- La participation de la CAF dans le cadre de la CTG (estimation 60 000 euros - réel 110 000 euros)

#### En dépenses :

- Frais de personnel (équivalence de 6 ETP et 3 TNC) (estimation 290 000 euros - réel 315 000 euros)
- Frais de transports (location de bus pour les sorties et activités), carburant, assurances (estimation 7 000 euros - réel 9 500 euros)
- Matériel informatique et logiciel (estimation 3000 euros - réel 2 000 euros)
- Alimentation (gouters des enfants au centre aéré ; pour l'espace jeunes les repas sont fournis par les parents) (estimation 8 000 euros - réel 10 000 euros)
- Frais de petit matériel (matériel de bureau, trousse à pharmacie...) (estimation 2 000 euros - réel 5 000 euros)

S'agissant des restes à réaliser en recettes et au en pièce jointe

S'agissant des emprunts, l'échéance de certains emprunts permettra de compenser la charge financière qu'il faudra supporter pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'ancien EHPAD (maison de santé).

La particularité de cette année tient au fait que la section d'investissement est excédentaire, compte tenu de l'emprunt réalisé en début d'année 2026 mais aussi et surtout aux subventions perçues (voie douce, travaux pénitents, vidéoprotection, vitraux...)

## **Orientations en matière d'investissement (quelques exemples)**

Pour l'année 2026, sont projetés notamment (à titre indicatif) :

- Remboursement emprunts
- Programme de voirie
- Achat de véhicules
- Réparation bâtiments communaux
- Outillage technique
- Mobilier scolaire
- Logiciels informatiques
- Equipements informatiques (changement du serveur informatique)
- Agrandissement école de Dabisse (maitrise d'œuvre)
- Sécurisation Pénitents (suite de l'étude avec le CEREMA)
- Maison de Santé (Travaux)

Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

-----  
Arrondissement  
de Digne-les-Bains

-----  
Mairie de



LES MÉES

LES MÉES, le 25 Février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Frédéric PUECH, Maire.

**Etaient présents :**

M. PUECH Frédéric, Maire - TRABUC Nicolas, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme VAILHEN Laurence, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. MASIELLO Nicolas, 3<sup>ème</sup> adjoint - M. ROCHEBRUN Patrick, 5<sup>ème</sup> adjoint - Mme LACAZE Brigitte, 8<sup>ème</sup> adjointe - Mme SARAFIAN Alice - Mme DESROCHES Roselyne - Mme WALGENWITZ Florence - M. PAUL Gérard - M. BLOISE Joseph - M. PEREIRA Richard - M. EYMARD Max - Mme PILLON EYMARD Sylvie - M. LEHOUX Philippe - M. VIGNARATH Khamphout - M. DI-LIBERATORE Antonio - Mme FAGNIART Mireille

**Absents & Excusés :**

Mme BONZI Maryse, 4<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. BLOISE Joseph) - Mme FIGUIERE Marie-José, 6<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. ROCHEBRUN Patrick) - M. CLAVE Mike - Mme CAUTY Mahi - M. AUZET Sylvain (procuration à Mme SARAFIAN Alice) - M. BUCCERI François.

Monsieur Gérard PAUL été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

## SUBVENTIONS

02

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire,

FIXE ainsi qu'il suit les subventions à allouer pour l'année 2026 qui seront inscrites au chapitre 65, article 65748 du budget 2026,

• Durance ski découverte (Pass Sport)	90 €
• Karaté (Pass Sport)	300 €
• Dabisse Festivité	3 920 €
• Tennis Club (Pass Sport)	300 €

Adopté à l'unanimité

*Fait et délibéré aux MEES*  
- *les jour, mois et an que dessus.*  
- *Ont signé au registre les membres présents.*  
- *Le MAIRE des MEES,*  
- *Frédéric PUECH*

Département

République Française

des Alpes de Haute Provence

-----  
Arrondissement  
de Digne-les-Bains

-----  
Mairie de



LES MÉES

LES MÉES, le 25 Février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Frédéric PUECH, Maire.

**Etaient présents :**

M. PUECH Frédéric, Maire - TRABUC Nicolas, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme VAILHEN Laurence, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. MASIELLO Nicolas, 3<sup>ème</sup> adjoint - M. ROCHEBRUN Patrick, 5<sup>ème</sup> adjoint - Mme LACAZE Brigitte, 8<sup>ème</sup> adjointe - Mme SARAFIAN Alice - Mme DESROCHES Roselyne - Mme WALGENWITZ Florence - M. PAUL Gérard - M. BLOISE Joseph - M. PEREIRA Richard - M. EYMARD Max - Mme PILLON EYMARD Sylvie - M. LEHOUX Philippe - M. VIGNARATH Khamphout - M. DI-LIBERATORE Antonio - Mme FAGNIART Mireille

**Absents & Excusés :**

Mme BONZI Maryse, 4<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. BLOISE Joseph) - Mme FIGUIERE Marie-José, 6<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. ROCHEBRUN Patrick) - M. CLAVE Mike - Mme CAUTY Mahi - M. AUZET Sylvain (procuration à Mme SARAFIAN Alice) - M. BUCCERI François.

Monsieur Gérard PAUL été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

Mairie - 8, Boulevard de la République - 04190 LES MEES

Tél. 04 92 34 03 01 - E-mail [courrier@mairie-lesmees.fr](mailto:courrier@mairie-lesmees.fr)

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401162-20260225-2026\_02\_03-

# Convention territoriale Global avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire,

CONSIDERANT la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. La CTG devient le cadre contractuel de référence des relations entre les CAF et les collectivités territoriales. Elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire avec les collectivités et d'organiser concrètement l'offre globale de service des CAF de manière structurée et priorisée.

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'un accord-cadre, sur une période de cinq ans.

La démarche d'élaboration de la convention a consisté en un diagnostic quantitatif, qui a donné lieu à des préconisations et un plan d'action avant d'aboutir à la formalisation du document final. La CTG est ainsi basée sur la réalisation d'un diagnostic partagé et sur une concertation des partenaires signataires.

## Les enjeux de la Convention Territoriale Globale

- Identifier les besoins prioritaires du territoire
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et les actions concrètes à mettre en œuvre
- Optimiser ou développer l'offre existante
- Allouer des financements appelés « bonus territoire » aux communes signataires.

Le périmètre de la Convention Territoriale Globale

## Les thématiques traitées au titre de la CTG sont les suivantes :

- La coordination CTG
- Animation de la vie sociale
- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Accompagnement de la parentalité
- Accès aux droits et inclusion
- Logement

En abordant l'ensemble des champs sur lesquels la Caisse d'Allocations Familiales intervient, la CTG incite chacun des acteurs à revisiter l'ensemble des interventions et des moyens mobilisés sur le territoire dans une approche globale et transversale.

Ce projet social de territoire concerne les secteurs d'intervention cités précédemment en lien avec les compétences de la Caf et mobilise différents acteurs de nos collectivités. Les champs d'intervention, communs avec ceux de la Caf, permettent de mettre en place des réponses adaptées aux besoins des habitants et des familles.

La Convention Territoriale Globale est annexée au présent rapport.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- Approuver la démarche partenariale de Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence et la commune des Mées
- Autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale, jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité

*Fait et délibéré aux MEES*

- *les jour, mois et an que dessus.*
- *Ont signé au registre les membres présents.*
  - *Le MAIRE des MEES,*
  - *Frédéric PUECH*

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2026

Application agréée E-legalite.com



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Frédéric PUECH, Maire.

**Etaient présents :**

M. PUECH Frédéric, Maire - TRABUC Nicolas, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme VAILHEN Laurence, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. MASIELLO Nicolas, 3<sup>ème</sup> adjoint - M. ROCHEBRUN Patrick, 5<sup>ème</sup> adjoint - Mme LACAZE Brigitte, 8<sup>ème</sup> adjointe - Mme SARAFIAN Alice - Mme DESROCHES Roselyne - Mme WALGENWITZ Florence - M. PAUL Gérard - M. BLOISE Joseph - M. PEREIRA Richard - M. EYMARD Max - Mme PILLON EYMARD Sylvie - M. LEHOUX Philippe - M. VIGNARATH Khamphout - M. DI-LIBERATORE Antonio - Mme FAGNIART Mireille

**Absents & Excusés :**

Mme BONZI Maryse, 4<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. BLOISE Joseph) - Mme FIGUIERE Marie-José, 6<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. ROCHEBRUN Patrick) - M. CLAVE Mike - Mme CAUTY Mahi - M. AUZET Sylvain (procuration à Mme SARAFIAN Alice) - M. BUCCERI François.

Monsieur Gérard PAUL été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

# Avenant N°2 au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024- 2026

œ

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire,

CONSIDERANT lors de l'assemblée départementale du 22 mars 2024, les contrats départementaux de solidarité territoriale ont été votés précisant les opérations retenues. Lors de la session du 5 décembre 2025, l'assemblée départementale a validé l'avenant n 2 au contrat pour la période 2024-2026.

Le projet de réaménagement de l'EHPAD en maison de santé pluri professionnelle a été retenu pour un montant d'aide de 230 000 €.

Il vous est donc proposé d'adhérer à cet avenant au contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 et d'habiliter le maire à signer les documents nécessaires à l'application de cet avenant en pièce jointe.

Adopté à l'unanimité

- Fait et délibéré aux MEES*
- *les jour, mois et an que dessus.*
- *Ont signé au registre les membres présents.*
  - *Le MAIRE des MEES,*
  - *Frédéric PUECH*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Frédéric PUECH, Maire.

**Etaient présents :**

M. PUECH Frédéric, Maire - TRABUC Nicolas, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme VAILHEN Laurence, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. MASIELLO Nicolas, 3<sup>ème</sup> adjoint - M. ROCHEBRUN Patrick, 5<sup>ème</sup> adjoint - Mme LACAZE Brigitte, 8<sup>ème</sup> adjointe - Mme SARAFIAN Alice - Mme DESROCHES Roselyne - Mme WALGENWITZ Florence - M. PAUL Gérard - M. BLOISE Joseph - M. PEREIRA Richard - M. EYMARD Max - Mme PILLON EYMARD Sylvie - M. LEHOUX Philippe - M. VIGNARATH Khamphout - M. DI-LIBERATORE Antonio - Mme FAGNIART Mireille

**Absents & Excusés :**

Mme BONZI Maryse, 4<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. BLOISE Joseph) - Mme FIGUIERE Marie-José, 6<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. ROCHEBRUN Patrick) - M. CLAVE Mike - Mme CAUTY Mahi - M. AUZET Sylvain (procuration à Mme SARAFIAN Alice) - M. BUCCERI François.

Monsieur Gérard PAUL été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

# Avenant N° 1 à la convention OPAH-RU

œ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire,

CONSIDERANT la Commune des Mées, l'Anah, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes de Haute-Provence et la Caisse d'Allocations Familiales départementale sont devenus partenaires pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) des Mées, le 28 décembre 2023, pour une durée de cinq ans.

Ce dispositif a pour vocation d'intervenir sur les champs suivants :

Sur l'ensemble du territoire communal sur des problématiques générales de l'habitat :

- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments d'habitation et la lutte contre la précarité énergétique,
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap,
- L'incitation à la rénovation des logements détenus par des propriétaires bailleurs et le développement d'un parc locatif conventionné.
- 

Sur le périmètre du centre-ville autour d'enjeux plus marqués :

- La réduction de la vacance,
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- L'amélioration et le redressement des copropriétés fragiles et dégradées,
- Le ravalement des façades dégradées.

Rendu obligatoire depuis le 1er janvier 2024 (décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 modifié et l'arrêté du 21 décembre 2022 modifié) pour les ménages se lançant dans un projet de rénovation énergétique d'ampleur, Mon Accompagnateur Rénov' s'est déployé sur l'ensemble du territoire national.

Mon Accompagnateur Rénov' est l'interlocuteur tiers de confiance pour accompagner les ménages dans leurs projets de travaux. Il assure un accompagnement de bout-en-bout des particuliers dans tout leur parcours de travaux en proposant un appui technique, administratif, financier et social. Seuls les professionnels éligibles et agréés par l'Anah, ou ses délégations, peuvent intervenir comme Mon Accompagnateur Rénov'

L'obligation d'accompagnement concerne l'ensemble des aides à la rénovation globale depuis janvier 2024.

Toutefois, les dispositifs d'opérations programmées (OPAH/PIG) conclues avant fin 2023 ont bénéficié d'un délai allongé jusqu'au 31 décembre 2025 pour être mises en conformité avec les dispositions du MAR'. Dans ce cadre, il est impératif d'intégrer les missions de Mon Accompagnateur Rénov' (MAR') à l'OPAH-RU.

Il vous est proposé d'approuver les termes du présent avenant et d'autoriser le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité

- *Fait et délibéré aux MEES*
- *les jour, mois et an que dessus.*
- *Ont signé au registre les membres présents.*
  - *Le MAIRE des MEES,*
  - *Frédéric PUECH*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Frédéric PUECH, Maire.

**Etaient présents :**

M. PUECH Frédéric, Maire - TRABUC Nicolas, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme VAILHEN Laurence, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. MASIELLO Nicolas, 3<sup>ème</sup> adjoint - M. ROCHEBRUN Patrick, 5<sup>ème</sup> adjoint - Mme LACAZE Brigitte, 8<sup>ème</sup> adjointe - Mme SARAFIAN Alice - Mme DESROCHES Roselyne - Mme WALGENWITZ Florence - M. PAUL Gérard - M. BLOISE Joseph - M. PEREIRA Richard - M. EYMARD Max - Mme PILLON EYMARD Sylvie - M. LEHOUX Philippe - M. VIGNARATH Khamphout - M. DI-LIBERATORE Antonio - Mme FAGNIART Mireille

**Absents & Excusés :**

Mme BONZI Maryse, 4<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. BLOISE Joseph) - Mme FIGUIERE Marie-José, 6<sup>ème</sup> adjointe (procuration à M. ROCHEBRUN Patrick) - M. CLAVE Mike - Mme CAUTY Mahi - M. AUZET Sylvain (procuration à Mme SARAFIAN Alice) - M. BUCCERI François.

Monsieur Gérard PAUL été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

.../...

## OUVERTURE DE CREDITS 2026

### 25% de la section d'Investissement année N-1

☞

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire,

CONSIDERANT la nécessité d'engager et payer des factures avant le vote du Budget Primitif 2026,

Le Conseil Municipal après délibération, décide :

1. D'AUTORISER Monsieur le Maire, compte tenu de ce qui précède, de pouvoir procéder au paiement de situations dans la limite de 25% de la section d'investissement Année N-1 (2025) des chapitres et comptes suivants :

Chapitre 20	020/2033	Insertion	3 000,00
Chapitre 204	70/20422	Subvention Opah-Particuliers	4 000,00
Chapitre 21	020/21838	Matériel informatique	30 000,00
	028/21848	Mobilier	4 000,00
	020/2158	Outillage	4 000,00
	847/2152	installation de voirie	1 000,00
	020/2188	Autres	4 000,00
	Cf. Liste engagements reportés		105 016,17
Chapitre 23	01/2313	Travaux en-cours	112 500,00
Chapitre 45	50/45814 OPAH-RU	Opération comptes de tiers/D	19 000,00
	50/45824 OPAH-RU	Opération comptes de tiers/R	19 000,00

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES  
 - les jour, mois et an que dessus.  
 - Ont signé au registre les membres présents.  
 - Le MAIRE des MEES,  
 - Frédéric PUECH